

# Patrimoine d'Ardèche

Bulletin de la Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de l'Ardèche

www.patrimoine-ardeche.com



Moulin à huile (Propriété Chalivet à Labeaume)

Chers amis,

Le bulletin de l'été 2020 a un peu la couleur du confinement: si la Sauvegarde s'est attachée à maintenir son action en dépit des difficultés de la crise sanitaire, il est évident que certaines de ses activités ont dû être annulées. L'assemblée générale a été reportée, sauf aggravation des problèmes sanitaires, au 3 octobre prochain. De même, une sortie prévue qui n'a pu avoir lieu, est reportée à l'automne. Ce bulletin ne rend alors compte que de la très intéressante sortie de Labeaume, où se conjuguent patrimoines ancien et récent, dans un lieu riche en histoire.

Les rénovations et leurs projets ne sont pas en reste : la Sauvegarde participe à la rénovation de la chapelle Saint-Sernin, à Chomérac, à celle de la petite église romane de Saint-Romain-le-Désert, à Mars, un peu oubliée. Le château Latour, à Saint-Pierre-ville, victime de tragiques événements, interroge quant à son devenir.

Nous revenons également sur un récent rapport du Sénat dont l'esprit converge avec les associations de défense du patrimoine, et avec celui de la Sauvegarde en particulier. Sans doute aurons-nous ultérieurement à parler des projets du Loto du patrimoine : il faut se féliciter que dans les dix-huit projets devant bénéficier d'un financement prioritaire pour 2020, se trouve l'église Saint-Etienne de Mélas au Teil, gravement endommagée par le séisme du 11 novembre dernier. Le patrimoine semble être de plus en plus dans les préoccupations de nos élus, tant locaux que nationaux ; on ne peut que s'en réjouir.

Un nouvel ouvrage sur Rochemaure, coordonné par notre ami Régis Fabre, vient d'être publié : recension en est faite qui donne envie de découvrir sur place les trésors de cette

commune aux contrastes si forts. Le grand Victor Hugo ne s'y est pas trompé.

Enfin, concernant la mise en place d'un réseau de délégués locaux de la Sauvegarde, une dizaine de candidatures ont déjà été reçues, montrant que les adhérents de notre association sont soucieux de ses missions et désireux d'y participer. Une réunion se tiendra au mois de septembre, et un nouvel appel à rejoindre ce réseau est publié dans ce bulletin. L'équipe de la Sauvegarde aura à cœur de se retrouver avec le réseau complété pour définir comment accroître son efficacité.

La crise sanitaire ne nous désarme pas, malgré les contraintes. Elle doit nous rendre plus soucieux des richesses que nous partageons, toujours plus attentifs à transmettre ce que nous avons hérité aux générations qui nous suivent.

Bernard SALQUES

## Sommaire

- p. 2 - Rendez-vous de la Sauvegarde : Labeaume
- p. 5 - Un réseau de délégués locaux pour la Sauvegarde
  - Présentation de la Sauvegarde
- p. 6 - Participation de la Sauvegarde à des restaurations en cours ou en projet
- p. 7 - Réouverture du musée médiéval de Vagnas
- p. 8 - Le château Latour de Saint-Pierre-ville
- p. 10 - Les moulins à nef de Serrières au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles
- p. 11 - Recension : Trésors cachés de Rochemaure
- p. 12 - Prochains rendez-vous
  - Un rapport de Sénat concernant le patrimoine

# Rendez-vous de la Sauvegarde

## Labeaume (24 octobre 2019)

Notre groupe est accueilli au Récatadou par Marie-Hélène Balazuc, historienne, qui va nous accompagner tout au long de la journée dans ce village où sa famille est implantée.



À l'écoute de Marie-Hélène Balazuc

Labeaume, village très touristique du sud de l'Ardèche, est au bord de la rivière de la Beaume et à quelques kilomètres de Ruoms. Au bord du plateau et à l'écart du village, Le Récatadou domine la rivière située 100 mètres plus bas avec, le long de la falaise, des jardins suspendus qui sont un des charmes du lieu. Sur ce plateau calcaire de Labeaume marqué par un relief karstique<sup>1</sup>, l'habitat dispersé a toujours été la règle. Avant les années 1960, il n'y avait d'habitation

sur le plateau que s'il existait un point d'eau et comme il n'y a pas de nappe phréatique dans ce karst fissuré et faillé, il fallait avoir une citerne. C'est le cas, ici, avec un puits-citerne alimenté par une petite aire qui collecte l'eau de pluie, l'impluvium, avec une deuxième citerne en mauvais état.

M. Reynaud, un des propriétaires, collectait aussi l'eau de pluie venant du toit. Cette eau polluée par les déchets animaux et végétaux devait être traitée avec de la chaux ou du charbon de bois avant d'être utilisée.

Avant le XIX<sup>e</sup> siècle, au Récatadou, il devait y avoir simplement une grange, car la maison que nous voyons ne figurait pas au cadastre napoléonien. Elle a été construite au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle comme le confirment les deux dates relatives au bâti, retrouvées dans la documentation par Michel Rouvière<sup>2</sup>. Deux autres sont gravées sur les rochers de la falaise : 1874 et 1891.



Jardins du Récatadou

Les gens qui ont travaillé sur ces jardins suspendus étaient peu nombreux et la famille Reynaud les a entretenus sur plusieurs générations. Clovis, le dernier, avait encore aménagé une cave avec un pressoir, les caisses de raisin étant remontées à partir de la rivière avec un treuil ! En quarante-cinq ans, cette propriété a été complètement aménagée, dérochée, avec la construction dans la falaise de petites terrasses, de murets, d'escaliers, d'un passage dans le rocher puisque le sentier descend jusqu'à la rivière. On devine



Jardins du Récatadou

encore l'emplacement d'un impluvium et des gourgues<sup>3</sup>, mais moins spectaculaires que ceux que nous verrons plus tard au Bois-Saint-Martin. Un Labeaumoïse a remis actuellement en culture la partie supérieure où nous voyons des plants de tomates et divers arbustes d'ornement.

La société Berliet, propriétaire en 1961, avait installé une colonie de vacances qui a un peu défiguré l'ensemble. Puis la municipalité a pris possession du Récatadou en 1992 qui en a fait une maison des associations.

«Labeaume en musique», organisateur du festival bien connu, y a son siège.

2- Michel Rouvière a spécialement étudié le plateau de Labeaume, en lien avec l'association « Dolmens et patrimoine » créée en 1990, et qui a débroussaillé le site du Récatadou en 2007.

3- Gourgues : Au milieu d'un potager, suite de petits bassins ronds de moins d'un mètre de diamètre à une dizaine de mètres les uns des autres le long d'un canal (ou béal) qui les alimente et où on vient plonger l'arrosoir ou autre récipient muni d'un long manche pour arroser chaque partie du jardin.

1- Relief karstique : façonné par l'action érosive et corrosive de l'eau.

Nous allons ensuite à la maison Balazuc, toute proche, quartier Saint-Genest, où Marie-Hélène nous montre un système hydraulique typique des maisons du plateau, avec impluvium et citernes. Une dalle calcaire en pente vers la maison a été dégagée et recueille l'eau de pluie ; elle est d'ailleurs un niveau fossilifère, car couverte d'empreintes d'ammonites du jurassique supérieur. L'eau collectée arrive dans des citernes qui sont des cavités naturelles dont l'une



*Gourgues*

est visible en contrebas, et l'autre recouverte par une voûte bâtie et de la terre végétale. On recueillait, là aussi, l'eau du toit dans un puits-citerne. C'est l'occasion de reparler des circuits d'irrigation (canaux, gourgues) et des dispositifs utilisés pour puiser ou répartir l'eau dans les jardins grâce aux travaux de Michel Rouvière (Revue du CERAV...)

La troisième étape de la matinée nous emmène au village lui-même, au bord de la rivière qui coule abondamment après les pluies de la nuit précédente. Depuis le pont submersible, on aperçoit bien les maisons établies sur la rive gauche, sur la pente douce, qui fait face à la falaise. Ici, les crues peuvent être terribles et, en 1890, l'eau arrivait au niveau des fenêtres d'un bâtiment bordant la petite place. On voit aussi les murs d'un moulin avec sa roue et, tout en haut, l'emplacement de l'ancien château dont il ne reste presque rien.

En 1850, la commune comptait 1 200 habitants, plus qu'à Ruoms, c'était l'époque de la grande prospérité liée en particulier à l'élevage des vers à soie (le train arriva en 1867 à Ruoms) et la commune joua un rôle important dans ce domaine. On devine encore les maisons liées à cette activité, avec les petites fenêtres en dernier étage. L'expansion fut suivie d'un lent déclin lié aux maladies du ver à soie et, en 1968, il n'y avait plus que 347 habitants. Elle s'est redéveloppée à partir des années 1990 avec le tourisme, les résidences secondaires et l'urbanisation accélérée due au voisinage de Ruoms.

Plus haut, les rues anciennes mènent vers l'église sur laquelle un millésime « 1846 » rappelle qu'elle fut restaurée à cette époque ; une pierre gravée placée dans une des chapelles intérieures indique qu'en 1340 le seigneur du lieu y fit construire une chapelle privée. Le clocher est supporté à l'avant par deux larges colonnes : les carriers de Ruoms-Labeaume ont-ils voulu faire là un « chef-d'œuvre » en

montrant leur habileté dans la taille de la pierre ? Peut-être aussi est-ce un rappel de l'architecture de la cathédrale Saint-Pierre à Montpellier. En regardant les maisons autour de l'église, Marie-Hélène nous fait remarquer que la DRAC impose le maintien des façades avec un décor peint en fausses pierres sur des crépis à la chaux.

À l'intérieur de l'église, nous pouvons remarquer à gauche la pierre gravée avec le texte en latin portant la date de 1340. Dédiée à saint Pierre par la dédicace Saint-Pierre-aux-Liens, on peut y voir – entre autres – une statue de saint Sébastien (invoqué contre le choléra et la peste) et la chapelle de la Vierge. Labeaume était un village très catholique, à l'opposé de Vallon très protestant ; ici, l'école laïque du village était considérée comme l'école du diable.

La matinée se termine au Récatadou, pour un casse-croûte convivial pris sous le calabert<sup>4</sup>, avant de repartir vers le Bois-Saint-Martin où l'on arrive par une piste très raide ; c'est le domaine de la famille Chalivet où M<sup>me</sup> Chalivet nous accueille pour nous faire visiter sa maison et les espaces autrefois cultivés qui l'environnent.

Les terrains alentour ont été mis en valeur par épierriage et création d'un réseau d'irrigation dont il reste de magnifiques vestiges : des gourgues et gandoles<sup>5</sup> très bien conservées près de la maison et plus loin des espaces dégagés pour offrir des surfaces cultivables, certes limitées, mais précieuses dans ce milieu essentiellement minéral. Nous pouvons admirer un petit moulin à huile bien conservé, avec sa meule actionnée par une manivelle à main.



*Bande de terre cultivable récupérée en brisant la roche et, à droite, le mur d'épierrement de plusieurs dizaines de mètres de longueur, formé par les pierres résultant de ce dérochement. (Propriété Chalivet)*

La maison a fière allure, avec un chéneau taillé dans la pierre en partie conservé et, intérieurement, de belles pièces au-dessus d'une cave creusée dans le rocher. La famille Chalivet a décidé de créer un musée de la soie dans l'ancienne

4- Calabert : Destiné à remiser matériel agricole, charrettes, tombereaux, charrues et socs mais aussi pour « en temps pluvieux, neigeux, venteux, et froid, y charpenter, tailler des pierres, accourter les perches, lattes et osiers pour les vignes, et y faire plusieurs autres ouvrages, en mauvais temps, plus commodément qu'à découvert... » le calabert, ainsi décrit par Olivier de Serres, est un élément architectural des fermes avec une toiture et ouvert sur la cour comme un préau pour une école.

5- Gandoles : petites rigoles.

magnanerie. Une série d'affiches à l'entrée fait revivre l'histoire du ver à soie : l'une indique le prix des cocons en 1940 ; à cette date, les hommes pouvaient demander des permissions pour revenir travailler au pays dans une industrie importante pour la nation, mais l'invasion allemande de l'été 1940 en décida autrement ; une autre montre la promotion du travail de la soie présenté comme idyllique. On peut aussi voir les boîtes pour la graine (les œufs de ver à soie) et même dans un bocal une araignée de Madagascar et ses fils très résistants, concurrents éventuels de la soie, mais impossibles à obtenir de façon industrielle.



*Impluvium*

*On choisissait une grande surface de rocher légèrement en pente pour recueillir l'eau de pluie que l'on conduisait vers une citerne souterraine. (Propriété Chalivet)*

Marie-Hélène nous parle longuement de l'élevage des vers, des mûriers, des traditions religieuses, du mauvais œil à éviter pour que la récolte soit bonne.

La dernière étape nous mène au hameau de Chapias, connu pour sa tour surmontée d'une statue de la Vierge. Un autre édifice contemporain va nous surprendre par son originalité. La maison Unal, inscrite en 2010 au titre des Monuments historiques, est une maison bulle typique de cette architecture, la technique étant celle du béton projeté sur une armature métallique soutenant un grillage. Ce ferrailage peut prendre toutes les formes. Ici, il s'agit essentiellement de surfaces courbes, pratiquement sans lignes droites si ce n'est les cheminées ou conduits d'aération dans leur partie supérieure. L'épaisseur de béton est faible, il est ensuite recouvert d'un enduit étanche et d'une peinture blanche ; l'ensemble a très bien vieilli, le seul entretien consistant à refaire les peintures extérieures. Il n'y a pas de fondations, tout est posé directement sur le rocher. Cette maison a été construite de 1972 à 1990, puis la piscine attenante avec sa terrasse réalisée en 1996. Une salle de bains, ajoutée en 2008, et isolée de l'ensemble dans sa propre bulle, complète cette architecture insolite.

Les propriétaires, Joël et Claude Unal, auto-constructeurs sans connaissances spéciales dans le domaine du bâtiment, ont été accompagnés par l'architecte Häuserman-Costy, qui



*Maison Unal*

avait conçu d'autres maisons bulles ou maisons coques, dont un ancien restaurant végétarien à Sainte-Marie-du-Mont au-dessus de Grenoble. Après un refus de permis de construire en Isère, le dossier fut accepté à Labeaume, dans un endroit « discret », sans contraintes spéciales sinon l'obligation de construire une citerne (en 1972 il n'y avait pas encore l'eau de la commune). À l'intérieur, l'aménagement et le mobilier sont essentiellement en béton, les espaces non cloisonnés, avec des banquettes et des rangements très fonctionnels, au sol des carrelages ; les fenêtres arrondies donnent beaucoup de lumière aux murs colorés et l'ensemble apparaît très confortable et chaleureux.

La maison avait été mise en vente, mais il semble qu'elle intéresse la génération suivante, ce qui a annulé cette perspective.

#### **Bibliographie**

DUPLAND Paul, RIGOLLOT Claude, « Le plateau de Labeaume », *Bulletin de la SGA*, n° 48, septembre 2000.

ROUVIÈRE Michel, « Les jardins suspendus du Recatadou à Labeaume » (2000), sur Internet : <http://www.patrimoine-ardeche.com/visites/recatadou.btm>.

*Bernard de BRION*

## *Un réseau de délégués locaux pour la Sauvegarde*

**L**a Sauvegarde n'est pas assez connue en Ardèche. Combien ont une perception claire de ses objectifs, de son fonctionnement et des aides qu'elle peut apporter ? Même parmi les élus. Plusieurs fois, à l'issue de nos assemblées générales, où sont présentées nos activités de l'exercice écoulé, ai-je entendu le maire qui nous accueillait me dire son étonnement devant autant de tâches accomplies !

Malgré son ancienneté, sa déclaration d'utilité publique, les nombreuses sorties qu'elle organise, son bulletin, son site Internet et ses actions en faveur du patrimoine, notre association n'a pas la notoriété que nous pourrions attendre. À tel point que, trop souvent, collectivités et particuliers ne pensent pas à elle au moment de solliciter une aide.

Ce regrettable état de fait résulte de plusieurs causes, les unes liées à notre mode de fonctionnement actuel, les autres découlant de la réorganisation, en 2017, des aides départementales à la restauration.

Pour les premières, force est de noter que la Sauvegarde n'est pas prolifique en conférences et causeries, privilégiant quelques tables rondes ; qu'elle sollicite assez peu la presse à l'occasion de ses manifestations, dont ses sorties patrimoniales, et qu'elle donne un trop rare écho à l'octroi de ses aides à la restauration.

Dans notre société de médiatisation triomphante où il est de plus en plus important de se manifester, la discrétion expose au danger d'être ignoré.

En ce qui concerne le second point, l'apparition du FIPA (fonds innovant en faveur des patrimoines ardéchois) a porté un coup à la visibilité de la Sauvegarde. Alors que, jusqu'en 2017, notre association présentait chaque année au Département une liste de projets parmi lesquels nous choissions ensemble ceux qui bénéficieraient des aides départementales, celles-ci sont dorénavant attribuées à des

projets sélectionnés par un comité technique sous réserve de l'approbation ultérieure d'un comité d'élus. La Sauvegarde participe au comité technique, mais son rôle n'apparaît plus aux bénéficiaires des aides.

Pour retrouver la visibilité qu'elle mérite, elle met donc sur pied, avec ses adhérents, un réseau de délégués locaux. Ce réseau, appelé à couvrir tout le département, assurera ainsi une présence physique de la Sauvegarde au plus près de la population ardéchoise.

Tout adhérent peut se proposer pour exercer cette fonction dans son secteur.

Chaque délégué local aura un double rôle. D'une part, il devra faire mieux connaître l'association autour de lui : ses objectifs et son fonctionnement, les moyens qu'elle met en œuvre pour promouvoir le patrimoine ardéchois (sorties, bulletin trimestriel, site Internet), les conseils et les aides qu'elle peut apporter pour la restauration et la valorisation de ce patrimoine, ses réalisations en la matière.

D'autre part, familier de son territoire et de ses particularités, le délégué pourra en apprécier les besoins et les souhaits de ses habitants. Il lui reviendra dès lors d'en faire part à l'association.

Tout cela suppose, vous l'avez compris, qu'il entretienne des relations suivies avec les municipalités, les associations et les autres acteurs de la vie de son secteur.

Les modalités de son rôle seront explicitées au cours d'une réunion de tous les délégués locaux, qui sera organisée dès que la situation le permettra.

Plusieurs d'entre vous se sont déjà proposés pour cette fonction nouvelle et nous les en remercions sincèrement.

Il n'est pas trop tard pour les rejoindre. Tout adhérent désireux de tenter cette expérience, assurément enrichissante et gratifiante, est invité à prendre contact avec Christine Hotoléan : 04 75 60 90 69.

*Pierre COURT*

### *La Société de Sauvegarde des Monuments anciens de l'Ardèche*

*(reconnue d'utilité publique)*

**Sa mission :** Rechercher, faire connaître, contribuer à sauvegarder les monuments et objets d'art du département de l'Ardèche.

L'aide à des opérations de restauration est sa priorité : conseils et participation aux financements avec le concours du Conseil départemental ou sur fonds propres suivant les cas.

Les sorties qu'elle organise à travers l'ensemble du territoire associent élus, historiens, archéologues, associations et autres amoureux du patrimoine.

**Sa revue, *Patrimoine d'Ardèche*** et son site Internet *www.patrimoine-ardeche.com* sont des outils précieux pour valoriser le patrimoine ardéchois.

**Ses interlocuteurs :** mairies, direction de la Culture du Conseil départemental, DRAC, UDAP, PNR des Monts d'Ardèche, associations, et toute personne intéressée par le patrimoine bâti ou naturel.

**Pour la joindre :** 18 place Louis Rioufol 07240 Vernoux-en-Vivarais - Courriel : [contact.sauvegarde@orange.fr](mailto:contact.sauvegarde@orange.fr)  
Tél. 04 75 62 20 79 (ligne de la responsable de la communication : Dominique de Brion)

**Pour adhérer :** Envoyer à l'association (adresse ci-dessus) :

- vos nom, prénom, adresse complète à laquelle doit être envoyé le bulletin
- adresse de courriel et n° de téléphone
- un chèque du montant de la cotisation : 25€ pour une personne seule, 30€ pour un couple ou une collectivité.

# Participation de la Sauvegarde à des restaurations en cours ou en projet

## SAUVONS LA CHAPELLE SAINT-SERNIN À CHOMÉRAC DE LA DÉMOLITION

La Sauvegarde des Monuments Anciens de l'Ardèche participe à la protection de la chapelle Saint-Sernin à Chomérac, ancienne chapelle de l'hospice des sœurs de la Présentation de Marie de Bourg-Saint-Andéol.

Menacée de démolition en raison de dommages majeurs de sa voûte et de sa toiture et de l'impossibilité dans laquelle se trouvait la maison de retraite de Chomérac, alors propriétaire, d'en assurer les coûts, cette ancienne chapelle de l'hospice a été rachetée pour un euro symbolique par l'association *Chomérac Patrimoine Vivant*.

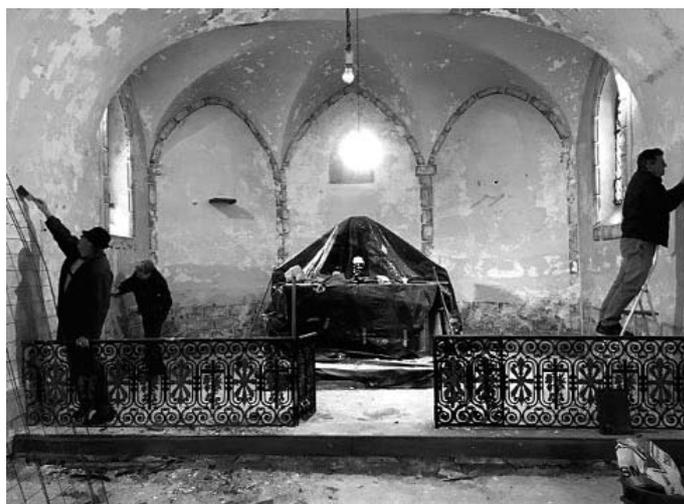
Édifié durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle au quartier Saint Sernin où, dès l'époque gallo-romaine, des premiers habitants s'installèrent en raison de la présence de sources, cet édifice est le dernier vestige d'une institution qui a rythmé la vie sociale de Chomérac pendant de longues années. Maison d'accueil de personnes âgées et d'indigents, l'hospice a également abrité durant de longues années la pharmacie communale ; ce passé encore récent demeure ancré dans la mémoire de nombreux Choméracois.

L'association *Chomérac Patrimoine Vivant* s'est donné comme objectif de sauvegarder et de valoriser le patrimoine local. Elle ne pouvait pas rester insensible à la disparition de cet édifice, patrimoine architectural local de qualité. Le meilleur moyen de conserver un édifice, c'est de lui trouver un usage : une fois restaurée, la chapelle sera un lieu culturel et abritera une tapisserie et un tableau, inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Pour cette restauration, *Chomérac Patrimoine Vivant* s'est appuyée sur les recommandations de l'Unité Départementale Architecture et Patrimoine, sur la logistique de la Fondation du patrimoine et sur un dispositif très concret d'aide du département appelé Fonds innovant en faveur du patrimoine ardéchois (FIPA).

Les travaux, avec un réseau d'artisans locaux, consistent à restaurer le clos et le couvert (toiture, vitraux, porte d'entrée) et l'intérieur (voûte, mur et sol). Une partie des travaux est faite par les membres de l'association.

*Texte rédigé à partir de documents de l'association Chomérac Patrimoine Vivant.*



*L'équipe de bénévoles au travail*



*La chapelle côté est*

## QUAND LE DIEU MARS VOUS CONVIE DANS UNE ÉGLISE DU XI<sup>e</sup> SIÈCLE

La Sauvegarde des Monuments Anciens de l'Ardèche est sollicitée pour la restauration de l'église Saint-Romain-le-Désert à Mars, commune située entre Saint-Agrève et Le Chambon-sur-Lignon.

Cette commune a par ailleurs lancé une souscription publique par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine.

Le texte ci-dessous reprend de larges extraits d'un document rédigé par la commune de Mars.

« Sauvons le toit en lauzes de notre petite église du XI<sup>e</sup> siècle perchée sur le plateau du Mézenc à 1 100 mètres d'altitude dans le hameau de Saint-Romain-le-Désert sur la commune de Mars (280 habitants).

Ce monument nous raconte une belle histoire qui nourrit nos racines. Il est tourné à l'est, vers la chaîne des Alpes qui, par temps clair, dévoile toute sa splendeur. Comme de nombreux édifices religieux, notre église romane dont l'âme est encore vibrante a vraisemblablement été construite en un lieu hautement symbolique. Elle pourrait avoir recouvert le temple en l'honneur du Dieu Mars érigé par les troupes de légionnaires romains, celles de Fabius Maximus, vainqueur du roi Arverne Bituitos (121 avant notre ère). Quelques chasseurs d'or s'escriment encore à chercher la sépulture du chef défait. Il se raconte que son tombeau serait rempli des trésors de sa tribu... une légende vivace. Notre église abrite pour sa part une statuette de saint Romain en habit de légionnaire, une vêtue extrêmement rare pour la représentation de ce martyr. Notre monument a besoin de vos dons car les rigueurs du climat, le gel, le vent violent et tournoyant que l'on appelle ici la burle, la neige qui tombe en abondance l'hiver ont eu raison



Église Saint-Romain-le-Désert à Mars. Façade sud

de l'étanchéité de sa couverture en lauzes.

Pour restaurer ce toit, nous devons faire appel à un lauteur. Voilà un métier d'artisan d'art qui se perd dans le temps et dont les gestes si précieux s'estompent sous les coups répétés de la modernité. Des lauteurs, il en reste peu en France et en Ardèche du nord encore moins. Nous sommes fiers d'avoir trouvé cet homme précieux qui travaille avec talent et rigueur [...].

Notre église a traversé les chaos du temps, les dragonnades, la Révolution, les pillages, la destruction. Elle est désormais un lieu d'apaisement et de rencontres sur notre plateau, non loin de l'observatoire Hubert Reeves qui vous permettra, si vous venez visiter Mars un jour, de voyager dans les constellations de l'univers ».

## Réouverture du musée médiéval de Vagnas

Sous l'impulsion de l'association *Vagnas Patrimoine et découvertes*, le musée médiéval a réouvert ses portes le 26 juin 2020 à Vagnas, commune limitrophe du Gard. Ce musée permet de découvrir le mobilier archéologique du Monastier, ancien prieuré (fin IX<sup>e</sup>-début X<sup>e</sup> siècle), mis au jour lors des fouilles faites par la Société d'études et de recherches archéologiques et historiques de Vagnas.

Davantage de détails sur la page « Actualités » du site Internet de la Sauvegarde à l'adresse : [www.patrimoine-ardeche.com](http://www.patrimoine-ardeche.com)



**MUSÉE MÉDIÉVAL**  
Le Temps de Vagnas

**Le musée ouvre ses portes le vendredi 26 juin !**

Du lundi au samedi  
de 10 heures à 11 h 30  
et de  
14 h 30 à 17 h 30

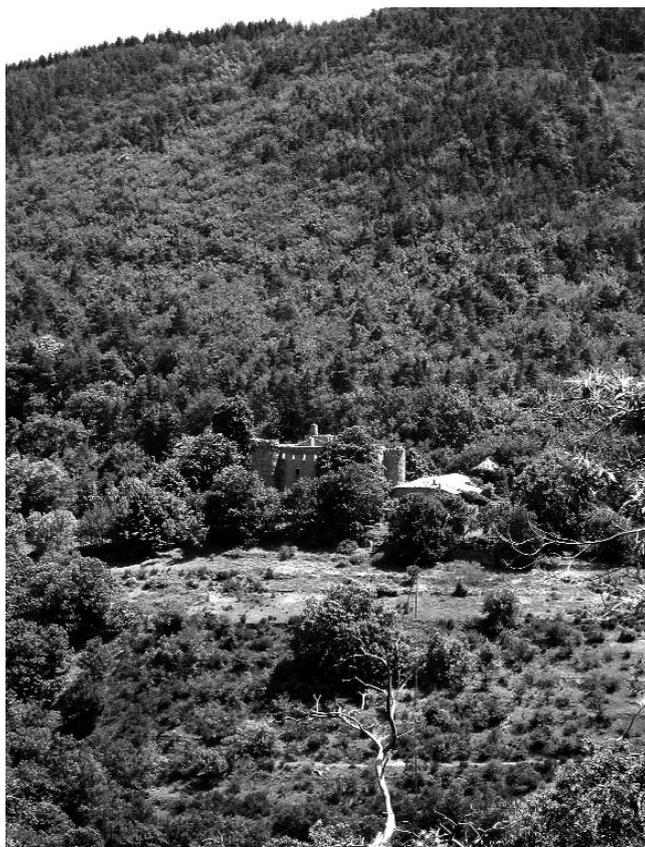
Entrée 3 € - Demi tarif pour les enfants de 6 à 14 ans

285 chemin de la Fontinelle, 07150 Vagnas  
GPS : 44,344635 N - 4,366 295 E

Venez admirer l'exceptionnel mobilier liturgique du prieuré saint Pierre (le Monastier)

## Le château Latour à Saint-Pierreville

En 1317 Guillaume de Tournon reconnaît au seigneur Guignon de la Roche « le fief et territoire de la Tour ». Le toponyme l'atteste il y a très probablement, ou il y a eu, ici, une tour. Le site, dominant la vallée de la Veyruègne tant vers l'amont que vers l'aval, est favorable à la construction d'un élément de défense, symbole de la puissance d'un seigneur, à proximité d'une voie médiévale conduisant de la vallée du Rhône au Puy, au-dessus d'un territoire déjà bien mis en valeur. Le mas de La Tour est mentionné en 1318 lors d'un échange de biens entre Guillaume de Tournon et Flocard de Montagut. Flocard cède à Guillaume des biens situés dans le mandement du château de Brion, en échange Flocard et ses héritiers détiennent désormais « *de plain droit les censes, rentes, tailles et usages quelle quelles soient, lequel dit messire Guillaume avait acoutumé avoir et percevoir* » et ceci en plusieurs fiefs dont « le fief au lieu-dit de Latour ». Flocard a la jouissance du fief de Latour



Le château dans son site aujourd'hui



Photographie aérienne IGN 1963

en fief franc et noble à condition d'y « bâtir et construire une maison »<sup>1</sup>.

Une « maison de la Tour » est mentionnée sous le terme

de *hospicia* en 1380 dans une reconnaissance qui évoque un troisième élément architectural, le moulin construit au bord de la Veyruègne. Son béal sert de confront à une prairie, au-dessus sont mentionnés des bois. Une autre reconnaissance évoque un chemin, ancien « *carrera antiqua* », conduisant d'Avezolles à la Veyruègne par Le Bouchet et une planche pour traverser la rivière<sup>2</sup>, bretelle probable de l'itinéraire de crête médiéval que Franck Brechon fait passer au col de Clochoux au-dessus d'Avezolles<sup>3</sup>. À la fin du siècle un chemin relie Latour à Craux, un autre est dit « de Latour aux Chambons » hameau situé sur la rive opposée de la Veyruègne. Au xv<sup>e</sup> siècle une voie conduit de l'église de Saint-Pierreville à Latour<sup>4</sup>.

Les éléments qui vont structurer le paysage pour des siècles sont en place. Mais on ignore tout de l'aspect que peut avoir la

maison de Latour et en particulier en quoi consistent alors ses éventuelles fortifications. En 1498 un acte est signé au-dessus de la grange de Latour (*subtus grangiam de turre*). Si un extrait de terrier de 1555 porte la mention en français « fait au château de la tour »<sup>5</sup>, lors de la rédaction du compoix au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle il n'est fait mention que du lieu « de la tour de Poinsac » du nom de la famille qui à la fin du xv<sup>e</sup> siècle succède à Flocard de Montagut et prend par la suite le titre de seigneur de la Tour de Poinsac. Le plan cadastral napoléonien porte les mentions château de Latour et moulin de Latour. La façade tournée vers l'est comporte deux tours. Dans la cour intérieure une autre tour protège la façade sud. Vers l'ouest le bâtiment de ferme est lui aussi flanqué d'une tour, cette dernière moins élevée que les précédentes. Le lieu-dit ne doit probablement rien à celles-ci de construction tardive mais un peu plus haut sur le versant se trouvent les vestiges d'une autre tour dont seules les fouilles archéologiques pourraient confirmer ou pas une date de construction médiévale.

2 Archives départementales de l'Ardèche, 2 MI 1399 fol 69 « *Subtus locum de boscheto conf Carrera antiqua quo itur de avezola apud plancheyral de veyrounha* ».

3 Brechon

4 Archives départementales de l'Ardèche, 2 MI 1645 « *itinere quo itur de ecclesia de villa apud turrem* ».

5 Archives départementales de l'Ardèche, 19 J 57.

1 Archives départementales de l'Ardèche, 19 J 5.

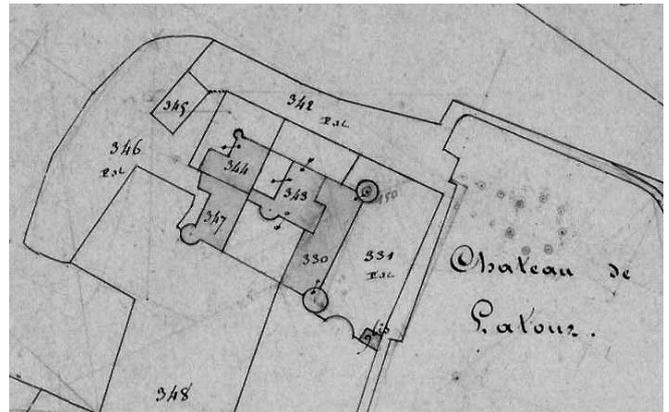
Ce château, une maison forte probablement agrandie et fortifiée au fil des siècles a dominé la vallée de la Veyrùgne jusqu'à ces dernières années. Aujourd'hui ce sont ses ruines qui surplombent la rivière. Le moulin qui a encore fonctionné au XIX<sup>e</sup> siècle est lui aussi en ruine. Sous son canal de fuite les prés sont toujours là. Au-dessus une châtaigneraie a remplacé depuis longtemps les bois primitifs. Un chemin reliant le moulin au château serpente sous les châtaigniers. Vers l'ouest, des terrasses de culture s'étagent sur le versant. Les anciens chemins, souvent goudronnés, desservent les hameaux des Chambons, du Bouchet et d'Avezolles. et relie le château à Saint-Pierreville.

Quel sera l'avenir de ce beau bâtiment ? Difficile à dire. Il a brûlé entièrement le 21 décembre 2016. On ignore encore s'il est réparable ou pas. Seuls des experts pourront dire s'il est totalement fragilisé ou si la structure a résisté.

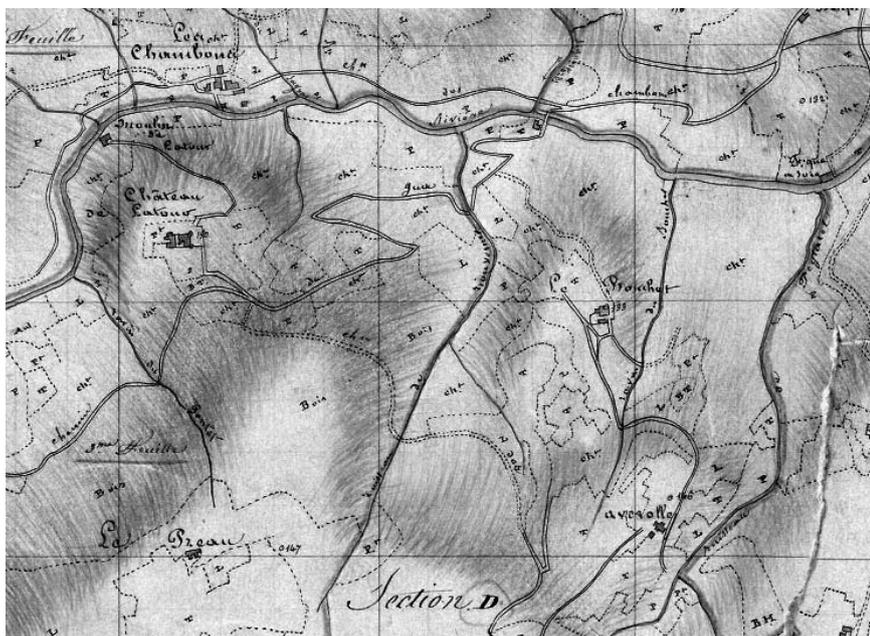
*Colette VÉRON*



*Le château en 1964*



*Plan cadastral napoléonien, section D agrandissement du château, AD 07 3P 2712711*



*Plan cadastral napoléonien, extrait de la feuille d'assemblage, AD 07 3P 2711*

## Les moulins à nef de Serrières au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la baronnie de Serrières est détenue par le maréchal prince de Soubise. En 1782 un bail à ferme est passé par son intendant pour neuf années à deux habitants de Serrières, les « sieurs Jean Pierre Gautier et Laurent Raffard ménagers ». L'objet du bail est constitué par les droits, fruits et revenus de la baronnie de Serrières et son mandement consistant en divers droits seigneuriaux et « moulins sur le Rhosne et sur terre, isle, islots, atterrissements et fonds de terre et mesme vigne ». Les preneurs devront planter des saules sur les atterrissements du Rhône, des mûriers là où il leur sera indiqué « seront de même tenus les preneurs de se charger du moulin sur le pied de l'estimation qui lui sera faite »<sup>1</sup>. En mars 1783 on retrouve devant notaire les deux rentiers de la baronnie, les sieurs Jean Pierre Gautier et Laurent Raffard, alors qualifiés de marchands. Ils sont là en qualité de fermiers des revenus de la baronnie de Serrières et ont « sous fermé pour neuf années [...] le moulin sur le Rhône, moutures fruits profits et revenus y attribués sans s'y rien retenir ni réserver ». Le bail signé règle les responsabilités entre fermier et sous-fermier « les bailleurs [...] s'obligent d'entretenir et réparer ledit moulin à leurs frais pendant la durée des présentes, même de supporter les dommages et autres événements dont il peut être susceptible pendant le cours de cette sous-ferme soit par les crues du Rhône et soit par les glaces lorsqu'il en



Le moulin de Serrières par Aimé Roure, fin XIX<sup>e</sup> siècle, musée de Tournon

charrie sans que pour cela les preneurs puissent prétendre à aucune indemnité des bailleurs en raison du chaumage pourvu toutefois qu'il les fassent réparer le plutôt que faire se peut. Bien entendu que si par le fait d'autrui quelque bateau, bois ou autres choses flottantes faisaient quelques tords audit moulin par leur heurtée et que l'on fut dans le cas de prétendre à quelque indemnité à raison de ce, elles appartiendraient savoir si les dommages sont causés aux rodets ou aux cordages autres que les chaînes auxdits preneurs et s'ils sont causés aux chaînes barques et autres dépendances dudit moulin elles appartiendront aux bailleurs »<sup>2</sup>.

L'affaire finit mal pour les deux rentiers. Avant la fin des contrats de fermage et sous-fermage, le 13 janvier 1789 ils adressent une supplique aux Etats généraux de la Province « supplient humblement Sieur Jean Pierre Gautier et Sieur Laurent Raffard habitants du bourg de Serrières en Vivarais, et vous exposent qu'ils y possèdent un moulin à bateau sur le Rhône que la débacle des glaces dont ce

fleuve fut tout couvert lors du dégel arrivé subitement le 13 janvier dernier, a totalement détruit ce moulin [...] et notamment les barques ont été réduites en mille pièces [...] l'impétuosité du courant où il est indispensable de placer le moulin pour lui donner l'activité nécessaire a rendu inutiles leurs soins, leurs peines et leurs dépenses ». Le moulin est donc détruit, point n'est fait mention des sous-fermiers, c'est selon le contrat de sous-ferme aux deux marchands de Serrières de prendre en charge les dépenses. Leurs affaires ont-elles été moins sources de profits qu'ils ne l'espéraient ? Sont-ils réellement mis en difficulté par la clause de leur contrat de fermier principal les tenant responsables de tout dommage arrivant au moulin même fortuit ? Toujours est-il qu'ils n'hésitent pas à poursuivre « les glaces qui entouraient le moulin étaient d'une épaisseur si prodigieuse qu'il ne leur a pas été possible de le démarrer pour le mettre à terre et la débacle si subite que le moulin a été mis en pièces en fort peu de temps, cet événement a eu lieu encore pour d'autres placés dans le Lyonnais ou dans le Forez mais l'effet d'une force majeure et aussi irrésistible que la grêle et les inondations survenus font espérer aux suppliants quelques secours et indemnités que votre charité est en usage d'accorder aux citoyens de la province qui ont éprouvés de tels malheurs, votre commisération, Nos Seigneurs ne sauraient être mieux placée à l'égard des suppliants qui sont chargés l'un d'une famille de cinq enfants et

l'autre de six, et qui ont éprouvé une perte d'environ 4100 livres ». La semaine suivante ils commandent deux nouvelles barques de moulin à Condrieu<sup>3</sup>.

Les nouvelles barques ont-elles été livrées avant que la Révolution ne sonne la fin du pouvoir du seigneur de Serrières sur la baronnie ? On sait seulement qu'au printemps 1792 l'inventaire des biens de l'émigré Henri de Bourbon-Condé, seigneur de Serrières, mentionne un moulin sur le Rhône<sup>4</sup>.

En 1796 Laurent Raffard, qui se dit agriculteur, afferme le moulin à bled qu'il a sur la rive du Rhône à Sablons, en 1859 c'est encore un Raffard, Jean Pierre, qui se dit « propriétaire foncier ayant un moulin sur le Rhône en amont de Serrières »<sup>5</sup>, Jean-Pierre Gautier, l'associé de Laurent Raffard, pris dans la tourmente révolutionnaire, a disparu de la documentation concernant les moulins de Serrières.

Colette VÉRON

1 Lajard, notaire, acte du 23 octobre 1782, fol 347v

2 Mestral, notaire, 2 E 9954 fol 108

3 *Revue du Vivarais*, tome LIX, 1955, p. 130-132

4 *Revue du Vivarais*, tome XXXVI, 1929, p.127

5 Archives départementales de l'Ardèche, 3 S 9

# *Recension : Trésors cachés de Rochemaure*

*Association ARÉPO, 25 rue de la Violle 07400 Rochemaure*

Quel automobiliste empruntant la RD 86 n'est pas surpris par le site de Rochemaure ? Qu'il arrive du Teil, de Montélimar ou de Meysse, il traverse un village dominé par un château du XIII<sup>e</sup> siècle planté sur une cheminée volcanique offrant une vue sans égale sur la vallée du Rhône avec des remparts qui descendent dans la vallée où se niche le « vieux » Rochemaure aux pierres noires (basalte du Coiron) et blanches (calcaire).

L'Association ARÉPO<sup>1</sup>, présidée par Régis Fabre – amoureux de sa commune –, a décidé d'en montrer les trésors cachés, voire insoupçonnables. Elle a choisi d'en faire un livre qui incite à découvrir Rochemaure comme un cabinet de curiosités avec une iconographie remarquable utilisant photographies et vues aériennes.

Tout d'abord, avec le souci d'inscrire le village dans son histoire, ce livre décline ses caractéristiques géologiques expliquant l'aspect bicolore du village, la construction du bourg et ses sources, ses vestiges archéologiques signalant la présence d'une nécropole gallo-romaine puis, remontant le temps grâce au compoix et ensuite au cadastre napoléonien, donne à comprendre la baronnie de Rochemaure, la « tour de Gast » des Guyon de Geys de Pampelonne, ses remparts et leurs tours. Il invite le promeneur d'aujourd'hui à emprunter les vieilles rues rupismauriennes pour découvrir le bâti médiéval autour de pôles anciens d'habitation, la Violle et le Faubourg, puis à dénicher ses trésors qui ne peuvent qu'attirer les curieux : carré magique ou palindrome, chrismes (trois lettres enlacées dans un décor, un blason ou un

cartouche) pour conjurer tous les maux (maladie, épidémie, etc.) qui pourraient franchir le seuil des maisons, les caves appelées « crottes », ses corbeaux dont la « Joconde de Rochemaure », les escaliers en colimaçon ou ceux Renaissance, les cheminées, notamment les cheminées de magnanerie, les fours, les fenêtres à meneaux cachées, les colombages brûlés, les veilleurs de Notre-Dame-des-Anges, le verrou de la grande porte ou celui de la Vertevelle, l'évier médiéval de la Violle, les plafonds à l'italienne, quelques menuiseries anciennes, un collier de perle, le bénitier aux grimaces ou au lévrier, les gardiennes du son...

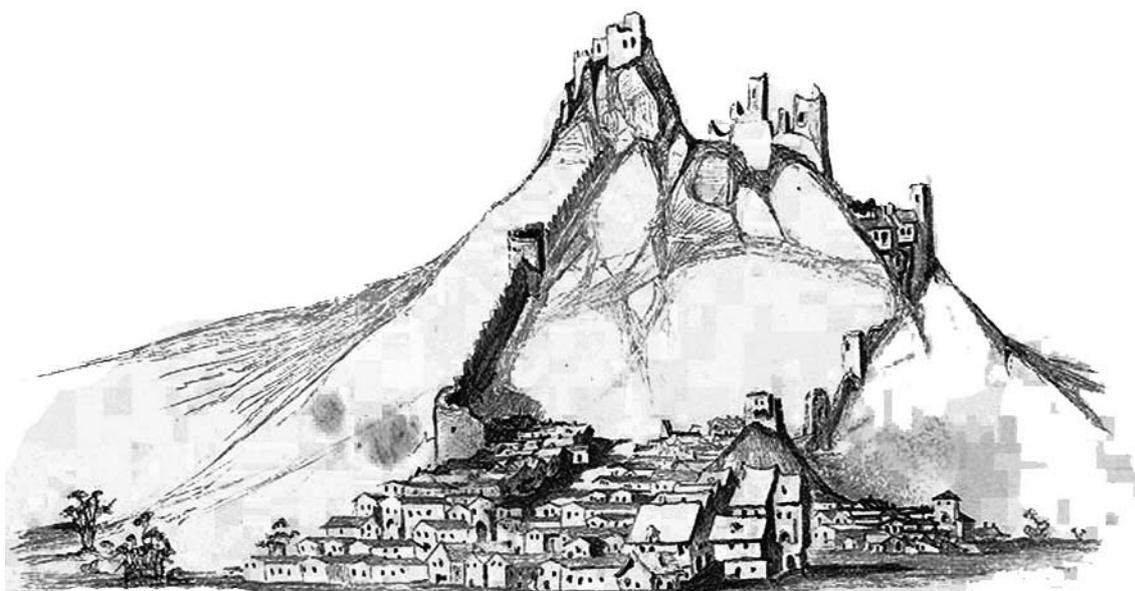
L'ARÉPO s'est attachée non seulement à faire connaître Rochemaure, mais aussi à en donner quelques représentations, à commencer par son blason, mais aussi en rappelant les armoiries de la famille de Joviac (dont le château est à quelques pas du bourg) et sa grande fresque peinte. Poètes, écrivains, peintres, dessinateurs, graveurs, sensibles à son site insolite, ont laissé des œuvres (jusqu'à l'Almanach des postes et des télégraphes en 1940) qui témoignent de son passé et appellent à goûter son charme.

Textes, photos et reproductions forment un bel ensemble et confèrent au livre<sup>2</sup> un caractère incitatif pour tout amateur de « vieilles pierres » qui désirerait déambuler dans Rochemaure afin de se laisser surprendre par sa richesse patrimoniale.

*Nathalie VIET-DEPAULE*

1- Créée en 1983, cette association a pour objectif de protéger et de valoriser le patrimoine de Rochemaure.

2- En vente à l'adresse de l'AREPO, 25 euros.



*Dessin de Victor Hugo, arrivé en bateau à vapeur à Rochemaure, le 13 octobre 1839, conservé dans les collections du Musée d'art de Harvard.*

## Prochains rendez-vous

- **Jeudi 10 septembre** : *Rendez-vous de la Sauvegarde* : Visite du musée des Mariniers du Rhône à Serrières, puis du château de Peyraud ; pique-nique sur place (dans le parc ou en salle, suivant météo), visite de l'église de Peyraud, puis de l'église de Champagne. *Rendez-vous* à Serrières, quai Jules Roche sud, à 9 h 30.
- **Samedi 3 octobre** : *Assemblée générale* à Chomérac, suivie de la visite du village. Le programme de la journée, ainsi qu'un bulletin d'inscription, seront envoyés en temps utile.

## Un rapport du Sénat concernant le patrimoine

Un rapport récent du Sénat, publié le 13 mai dernier sous la signature des sénateurs Michel Dagbert et Sonia de la Provôté, a pour objet d'attirer l'attention des maires sur la situation du patrimoine historique architectural. Ce rapport est d'une grande opportunité : la conscience de la fragilité du patrimoine, en France et dans le monde, a été ravivée par quelques grands événements qui ont heurté notre mémoire et rappelé que les civilisations sont mortelles : l'explosion des Bouddhas de Bâmiyân, les destructions de la cité de Palmyre, l'incendie de Notre-Dame de Paris, et, plus près de nous, les dégâts du séisme du Teil sont le résultat d'un iconoclasme voulu ou involontaire, mais, à chaque fois, c'est un peu de la victoire de l'esprit qui s'efface contre l'usure du temps et le retour à la poussière.

Il faut ainsi susciter à nouveau l'intérêt de chacun pour tout ce qui concerne le patrimoine en général, et le patrimoine bâti en particulier. Ce sont donc les maires auxquels s'adresse le rapport du Sénat, premiers décideurs du vaste territoire français, et les plus en mesure de prendre les initiatives qui s'imposent en matière de conservation du patrimoine collectif. Le rapport laisse donc de côté ce qui concerne le patrimoine privé qui constitue, en termes de mémoire vernaculaire, une immense partie de ce qui fait le territoire, le pays et le paysage. Toutefois on se rappelle qu'il est parfois compliqué de déterminer la nature juridique d'une calade, d'un passage, et qu'il faut alors savoir composer avec souplesse ce qui ressortit aux usages, à la propriété et à la valorisation d'un élément du patrimoine.

Valoriser n'est d'ailleurs pas le moindre objectif de ce rapport puisqu'il en conclut le triptyque : « protéger, rénover, valoriser ». On conçoit que l'enjeu économique lié à cette démarche n'est pas marginal : la crise sanitaire que nous vivons, qui a pour conséquence de restreindre de fait les déplacements lointains, ramène sur les territoires ruraux une demande de séjours dont le contenu culturel est en forte hausse. L'histoire, dont les éléments du patrimoine bâti sont le témoin, a également pour

rôle de redonner du sens aux relations entre les lieux, le paysage et les populations qui y entretiennent une longue mémoire. Mais cela ne peut avoir une continuité et un avenir que dans la mesure où cet enjeu économique en renforce l'articulation et permet une vie sociale et culturelle riche sur ces mêmes territoires, s'opposant alors aux logiques de désertification mises en œuvre depuis de longues décennies.

Ce sont ainsi trente-six recommandations qui sont faites aux maires pour encourager, inciter et apporter quelques éléments de réflexions dans la prise en compte de ce patrimoine protégé et non protégé, considéré comme un outil de développement culturel. Retenons quelques unes de ces recommandations, qui semblent des plus importantes :

- associer les jeunes générations qui semblent parfois absentes parmi les acteurs du patrimoine ; le rôle de l'Éducation nationale paraît incontournable dans l'introduction de la notion de patrimoine dans les programmes scolaires ;
- montrer la part de la rénovation patrimoniale dans l'action économique locale et son rôle dans la revalorisation des centres-bourgs et centres-villes, en faire un élément fort de l'aménagement du territoire, en harmonie avec l'élaboration des PLU ;
- prendre en compte particulièrement le patrimoine sensible que sont les églises bâties avant 1905, dont l'usage culturel tombe en désuétude, et qui doivent trouver une solution de conservation et de valorisation pérenne ;
- encourager la publication d'outils culturels (fiches, brochures...) donnant au public les clés de compréhension de l'architecture locale ;
- recourir à la pratique des inventaires locaux de manière à identifier clairement les projets à mener ;
- enfin, dernière recommandation importante à retenir, à nos yeux : s'appuyer sur l'aide des fondations et associations du patrimoine pour participer au financement des projets.

Bernard SALQUES

### Crédits photographiques

Paul Bousquet : p. 1, 3, 4 (col. 1)  
Dominique de Brion : p. 2 (col. 1), 4 (col. 2)  
*Chomérac Patrimoine Vivant* : p. 6  
Jean-François Cuttier : p. 2 (col. 2 et bas)  
Mairie de Mars : p. 7  
Colette Véron : p. 8 (haut)

### Patrimoine d'Ardèche

Société de Sauvegarde des Monuments  
anciens de l'Ardèche

Siège Social :  
Archives départementales de l'Ardèche  
Place André Malraux - 07000 PRIVAS

Adresse postale :  
18 place Louis Rioufol  
07240 VERNOUX-EN-VIVARAIS

Directrice de la publication : Dominique de BRION

Comité de rédaction :

M. Aymes - P. Bousquet - B. de Brion - D. de Brion  
P. Court - J.-F. Cuttier - G. Delubac - R. Fabre -  
C. Hotoléan - B. Salques - N. Viet-Depaule

Impression : Les Impressions Modernes  
ZA Les Savines, 22 rue Marc Seguin,  
07502 Guilherand-Granges

ISSN : 2101-6771 Dépôt légal à parution

La Sauvegarde laisse aux auteurs la responsabilité de leurs propos